



Sommaire

1 - Approbation du Procès- Verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2021	1342
2 - Création d'une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme »	1342
3 - Cession foncière au profit de la Commune de Fort-Mahon	1344
4 - Partenariat avec la SAFER Hauts-de-France - Constitution de Réserves Foncières	1344
5 - Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés	1345
1. Marché pour la réalisation de travaux de sécurisation de la Route Blanche dans le cadre de l'action « Erosion » 1 du PAPI BSA	1345
6 – Solde de la participation financière 2020 des Communautés de Communes ou d'Agglomération membres du Syndicat Mixte	1345
7 - Budget 2021 – Décision modificative	1346
8- Fermeture de la régie de recettes « droits de chasse, location de hutte et de marais »	1347
9 - Création d'une régie d'avance pour la gestion des entrées gratuites et des bons cadeaux	1347
10- Taxe de Séjour	1347
11 - Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme	1349
12 - Appel à partenariat ANEL/CEREMA-Signature d'une convention	1350
13 - Plan Vélo Baie de Somme	1350
1. Acquisitions foncières	1350
2. Réalisation de l'infrastructure cyclable entre Mers-les-Bains et Cayeux-sur-Mer – Avenant au marché et approbation du plan de financement	1351
3. Avenant n°2 au marché de travaux pour la réalisation d'infrastructures cyclables avenue du Commandant Yves MASSET à Cayeux-sur-Mer - Lot n°1 : VRD	1352
4. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables : desserte de Mers-les-Bains	1353
5. Consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables : dessertes de Saint-Valery-sur-Somme, Saint-Quentin-en-Tourmont et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1353
6. Signature d'une convention avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme (FDE 80)	1353
7. Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)	1354
14 - Centre Conchylicole du Crotoy -Plan de relance - Approbation du plan de financement	1354
15 – Ault - Aménagement des espaces publics du front de mer de l'esplanade du Casino et du Centre-Bourg d'AULT (80) ...	1355
16- Ault - Le Moulinet - Renouvellement de la convention de mise à disposition	1356

17- ZAC Frange Nord de Quend	1356
1. Protocoles d'indemnisation des garages	1356
<i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les protocoles d'indemnisation relatifs aux garages lots n° 5, 7, 8, 9 10 et 14 et les conventions d'occupation temporaire afférentes.</i>	<i>1356</i>
2. Marché de désamiantage : avenant n°2.....	1356
3. Appel à projets de promoteurs : choix du Lauréat	1357
18- Ecoplage® - Avenant n° 1 à la convention financière avec la commune de Quend.....	1358
19 - PAPI - Etudes et conventionnements.....	1358
20 - Opérations d'Environnement	1360
21 - Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 30 avril 2021	1363
RAPPORT COMPLEMENTAIRE.....	1363
Protocole d'accord entre le Syndicat Mixte et le Groupe Pierre et Vacances Center Parcs	1363

Réunion du Comité Syndical du 8 juin 2021



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 27 avril 2021 s'est réuni le mardi 8 juin 2021 à 17 Heures 00 à l'Entrepôt des Sels, à Saint-Valery-sur-Somme

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 27

Nombre de Voix : 45

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

➤ Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Frédéric DELOHEN
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT

➤ Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Madame Hélène BUSNEL (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

➤ Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

MEMBRES SUPPLEANTS

➤ Représentants du Département de la Somme

- Madame Blandine DENIS

➤ Représentants des Communes

- Monsieur Régis BRUNET (Cayeux-sur-Mer)
- Madame Michèle SOHET (Favières)

- Monsieur Michel DELEPINE (Mers-les-Bains)
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Adjoint au Maire de Pendé

➤ **Représentants des EPCI**

- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Dominique HENOCQUE, Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Emmanuel MAQUET (Mers-les-Bains)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal DEMARTHE (CABS)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CABS)
- Monsieur Eddie FACQUE (CCVS)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Générale Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des Territoires" Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2021.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

2 - Création d'une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme »

Pour rappel, le Syndicat Mixte joue, depuis des décennies, un rôle majeur dans le développement d'équipements touristiques et ce, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Somme.

Aujourd'hui, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer son modèle économique.

En avril 2020, une étude a été lancée auprès d'un cabinet d'avocats spécialisé afin d'étudier les scénarios possibles d'évolution.

Plusieurs ont été envisagés :

- La Société d'Economie Mixte (SEM) ;
- La Société Publique Locale (SPL) ;
- La Régie dotée de la Personnalité Morale ;

La Société Publique Locale (SPL) semblait être la structure la plus adaptée mais beaucoup trop complexe à mettre en œuvre.

Le 30 octobre 2020, le Comité Syndical a acté le principe de faire évoluer la régie Destination Baie de Somme vers une régie industrielle et commerciale dotée de l'autonomie juridique et financière.

Préalablement à la procédure de constitution de la Régie, le Comité Social Economique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont donné un avis favorable quant à cette évolution.

Le 8 avril dernier, le Comité Syndical a acté la modification des statuts du Syndicat afin de les mettre en conformité avec le projet de création de la nouvelle régie.

Les services ont également travaillé avec la Trésorerie d'Abbeville et un liquidateur afin de préparer le transfert comptable de Destination Baie de Somme vers la future Régie.

Cette Régie sera administrée par un Conseil d'Administration composé de **13 membres** à savoir :

- **4 Conseillers Départementaux**
- **3 membres représentant les EPCI** au sein du Comité Syndical dont 1 issu de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, 1 de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et 1 de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs ;
- **6 personnes qualifiées parmi les** représentants des communes adhérentes du Syndicat Mixte accueillant les sites touristiques exploités par la Régie et les anciens Présidents du Syndicat Mixte en raison de leurs expertises et de leurs connaissances des enjeux locaux.

- **Régime comptable et financier**

Le Syndicat Mixte mettra en affectation les biens immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet. Il reste donc propriétaire ou emphytéote mais fait amortir les biens par la Régie.

Afin d'avoir une clôture de l'exercice annuelle pour la Régie au 31 décembre, il a été proposé d'acter, dès à présent, la décision de création de la Régie et de la rendre effective au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver :

- **la décision de la création de la Régie nommée « Destination Baie de Somme » dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 ;**
- **les statuts**
- **la dotation initiale de la Régie constituée de l'ensemble de l'actif et du passif de la Régie Destination Baie de Somme tel qu'il ressortira du Compte de Gestion 2021 de cette dernière ;**
- **le principe de l'affectation des biens dans le patrimoine de la régie ;**
- **le principe qu'une avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget de la nouvelle Régie, dont le montant sera fixé ultérieurement en séance du Comité Syndical, puisse être prévue pour le démarrage de l'activité avec une obligation pour la régie de rembourser celle-ci.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé également, à l'unanimité, de donner mandat au Président afin de préparer, exécuter, tous les actes administratifs et financiers nécessaires à la prise d'effet de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'à déposer les statuts en Préfecture afin que le Préfet puisse prendre l'Arrêté Préfectoral de création de la Régie.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

3 - Cession foncière au profit de la Commune de Fort-Mahon

La commune de Fort-Mahon porte, depuis plusieurs années, le projet de casernement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS).

Son implantation est prévue sur un terrain appartenant au Syndicat Mixte.

- *Pour rappel : le service des Domaines a estimé ce terrain à environ 203 000 €*

Conformément aux accords entre la Commune et le Syndicat Mixte, il est prévu qu'en contrepartie de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés par la commune depuis 2012 sur le site de Belle Dune, soit environ 197 000 €, la cession foncière soit consentie moyennant l'euro symbolique.

Par ailleurs, le site de Belle Dune comprend également (des plans d'eau, fontaineries, ..), propriété du Syndicat Mixte, qui participe non seulement à l'agrément du site mais aussi comme réservoir d'eau indispensable à l'arrosage des greens du golf.

Il pourrait être envisagé un partenariat avec les communes de Quend, de Fort-Mahon Plage pour l'entretien.

Monsieur BAILLET informe le Président qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AT n° 247 au profit de la commune de Fort-Mahon Plage et a autorisé le Président à signer l'acte administratif de vente ainsi que d'effectuer l'ensemble des formalités auprès du Bureau des Hypothèques ainsi que la convention avec les communes de Fort-Mahon et Quend.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

4 - Partenariat avec la SAFER Hauts-de-France - Constitution de Réserves Foncières

Pour rappel, le Syndicat Mixte a délibéré favorablement pour la mise en réserve, par la SAFER, de parcelles situées sur les communes de Lanchères et Cayeux-sur-Mer en vue de réaliser des échanges de terres avec des agriculteurs exploitants autour de la Maison de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président, à signer, le cas échéant, les actes de ventes ou d'échanges avec la SAFER ainsi que l'ensemble des documents y afférents permettant la mise en œuvre foncière des aménagements extérieurs de la Maison de la Baie de Somme.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

5 - Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés

1. Marché pour la réalisation de travaux de sécurisation de la Route Blanche dans le cadre de l'action « Erosion » 1 du PAPI BSA

Une consultation va être lancée pour la réalisation de travaux de sécurisation de la Route Blanche sur un linéaire de 300 m.

Le montant prévisionnel des dépenses au stade avant-projet s'élève à 430 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la réalisation de travaux de sécurisation de la Route Blanche ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

DESTINATION BAIE DE SOMME - Travaux de restructuration de l'Aquacub de Belle Dune - Avenants au marché

L'ensemble de ces avenants représente un coût de 121 591,41 € HT.

Les principales plus-values résultent du constat, après démolition, du très mauvais état du jacuzzi extérieur et des bassins extérieurs mais également de la réfection de la toiture, de la modification des jeux et jets d'eau, du traitement de l'air.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à approuver les avenants relatifs au marché de travaux de restructuration de l'Aquacub de Belle Dune et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

6 – Solde de la participation financière 2020 des Communautés de Communes ou d'Agglomération membres du Syndicat Mixte

Comme chaque année, il y a lieu d'arrêter le montant de la contribution financière 2020 ainsi que celui du solde revenant à chaque EPCI.

Elle correspond au coût réel du transfert de cette compétence au profit de notre Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la contribution de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme à 133 154,30 €, de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre à

138 213,78 € et de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs à 83 163,07 € pour l'année 2020 ;

- **d'approuver le montant du solde 2020 de la participation financière à restituer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme pour 9 307,70 €, à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre pour 9 661,22 € et à la facturation à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour 13 038,07 € ;**
- **d'autoriser le Président à émettre les mandats et les titres de recettes correspondants.**

CONTRIBUTION DES EPCI AU FINANCEMENT DES POSTES PAPI – AXE 0

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention financière entre le Syndicat Mixte et les EPCI, il est prévu une prise en charge partielle d'un poste de chargé de suivi PAPI ainsi qu'une prise en charge totale du second poste de chargé de suivi PAPI telles que définies à l'axe 0 des fiches actions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'arrêter le montant de la contribution de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme à 22 899,31 €, de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre à 18 015,03 € et de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs à 11 212,48 € pour l'année 2020 ;**

et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

7 - Budget 2021 – Décision modificative

1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 1^{ère} Décision Modificative :

Régularisations sur exercices antérieurs :

Il s'agit d'une décision modificative pour procéder à la régularisation d'inscriptions budgétaires omises sur des rattachements de dépenses et de recettes sur les exercices antérieurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

2 – Budget Annexe « Centre Conchylicole » : 1^{ère} Décision modificative

Il s'agit d'une décision modificative pour nous permettre de payer les dépenses liées au fonctionnement du centre conchylicole en raison de la mise en place d'un contrat de prestations de services,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses, de les payer et d'appeler leur remboursement auprès du GIE et/ou des mytiliculteurs.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

8- Fermeture de la régie de recettes « droits de chasse, location de hutte et de marais »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la fermeture de la régie de recettes pour l'encaissement des « droits de chasse, location de hutte et de marais » et a autorisé le Président à signer tous documents nécessaires à sa suppression.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

9 - Création d'une régie d'avance pour la gestion des entrées gratuites et des bons cadeaux

Cette dernière va permettre au régisseur du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard d'assurer un suivi des entrées gratuites des sites de Destination Baie de Somme et des bons cadeaux offerts dans le cadre de partenariats.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à créer une régie d'avances pour la gestion des entrées gratuites et des bons cadeaux dans les conditions définies précédemment ainsi qu'à effectuer toutes les démarches correspondantes.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

10- Taxe de Séjour

1. Modification de la régie de recettes Taxe de Séjour – Taxe de Séjour Forfaitaire

Afin de permettre d'adapter les moyens de paiement proposés aux hébergeurs et d'assurer un suivi plus régulier des encaissements, il a été décidé :

- D'instaurer une régie prolongée de 60 jours ;
- D'autoriser :
 - l'encaissement de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire
 - la création d'un compte de dépôt de fonds ;
 - tous les modes d'encaissement, sauf les espèces et les paiements en nature ;
 - la mise en place d'un service de paiement de recettes par Internet via un dispositif PayFIP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification de la régie de Recettes « Taxe de Séjour – Taxe de Séjour Forfaitaire ».

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

2. Modification des dates de déclaration et de reversement

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 puis acté dans le Budget Primitif 2021, le Syndicat Mixte va mettre en place un nouveau logiciel de gestion de la Taxe de Séjour et de la Taxe de Séjour Forfaitaire.

A compter du mois de juillet 2021, les déclarations seront mensuelles et les reversements, correspondant à des quadrimestres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification des dates de déclaration et de reversement de la Taxe de Séjour.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

3. Tarifs 2022

I. Régime de taxation

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la proposition de reconduction d'assujettissement des hébergements à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire présentée ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

Il a été proposé de ne pas augmenter les tarifs de la taxe de séjour, ni ceux de la taxe de séjour forfaitaire en 2022.

A la demande de l'Administration, nous vous présentons désormais une grille tarifaire unique.

II. Tarifs 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

III. Taxe de séjour forfaitaire - Taux d'abattements 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider cette proposition de taux d'abattement de la taxe de séjour forfaitaire pour l'année 2022.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

IV. Période de perception :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la reconduction de la période de taxation de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire sur l'année civile ainsi que la limitation à 110 jours du nombre de jours d'assujettissement à la taxe de séjour forfaitaire pour les terrains de campings ou de caravanage, les aires de camping-cars et tous les autres hébergements de plein air.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

V. Informations diverses :

Un travail a commencé sur l'harmonisation des règles et des tarifs applicables aux meublés de tourisme et ceux applicables aux campings et autres terrains et espaces de plein air le mois dernier avec la Fédération des Espaces de Plein Air et Somme Tourisme, pour la réalisation d'un état des lieux.

Celui-ci devrait conduire à une adaptation des modalités d'application de la taxe de séjour forfaitaire à ces hébergements dès l'an prochain.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

11 - Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme

1. Subventions au comité d'entreprise

Chaque année, le Comité d'Entreprise bénéficie :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 557 € ;
- Une contribution aux activités sociales et culturelles d'un montant de 14 868 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser au Comité d'Entreprise, la subvention de fonctionnement d'un montant de 6 557 € et la contribution aux actions sociales de 14 868 €.

Il est à noter que les membres du Comité d'Entreprise travaillent actuellement à la mise en place éventuelle de nouveaux avantages pour les salariés, qui nécessiteraient un complément à notre contribution aux actions sociales.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

Mise à jour du Règlement Intérieur

Conformément aux dispositions du Code de Santé Publique et du Code Pénal, le Syndicat Mixte doit intégrer dans son Règlement Intérieur, un nouvel article concernant la prévention sur la détention et la consommation d'alcool et de produits stupéfiants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du Règlement Intérieur en y intégrant l'article 7.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

12 - Appel à partenariat ANEL/CEREMA-Signature d'une convention

En 2019, le CEREMA et l'ANEL ont publié un appel à partenariat pour accompagner dans la durée les territoires littoraux et rétro-littoraux face aux aléas et aux impacts prévisibles du changement climatique.

Le 30 novembre 2020, le Syndicat Mixte a proposé sa candidature sur la base des fiches actions de l'axe 4 du PAPI BSA et a été retenu parmi les lauréats de cet appel à partenariat. Le projet bénéficiera d'un cofinancement du CEREMA à hauteur de 50 %.

Le montant prévisionnel de la mission est estimé à 184 650 € HT (tranches ferme et conditionnelle), soit une participation du Syndicat Mixte à hauteur de 93 525,00 € HT.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que l'ANEL avait tenu son Assemblée Générale en Baie de Somme. Il se félicite des partenariats.

Madame BUSNEL indique qu'il serait bien que l'ensemble de la population soit associé à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'appel à partenariat du CEREMA et de l'ANEL, et a autorisé le Président à signer le contrat de Recherche et Développement avec le CEREMA ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires financiers identifiés.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

13 - Plan Vélo Baie de Somme

1. Acquisitions foncières

Des acquisitions foncières sont nécessaires sur le tronçon 1 du plan vélo reliant Mers-les-Bains à Ault, les surfaces totales à acquérir représentent une superficie de 13 254 m² moyennant un montant total de 26 576,78 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les compromis de vente et les actes authentiques ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions.

2. Réalisation de l'infrastructure cyclable entre Mers-les-Bains et Cayeux-sur-Mer – Avenant au marché et approbation du plan de financement

Suite au plan de relance de 5 milliards d'euros, le Syndicat Mixte avait approuvé le plan de financement pour la réalisation des différents tronçons manquants du Plan Vélo Baie de Somme, en sollicitant l'Etat à hauteur de 1,5 Millions d'Euros.

Or, l'État a informé le Syndicat Mixte de son soutien financier à hauteur de 257 603 € uniquement pour le tronçon entre Ault et Cayeux-sur-Mer.

➤ **Pour information**, les appels d'offres travaux de l'ensemble des tronçons sur le linéaire de Mers-les-Bains au Pont à cailloux ont été lancés.

Des négociations ont été engagées avec les candidats afin de se rapprocher du budget initial de 2 250 000 € HT pour la zone 1.

Les marchés ont été notifiés le 11 mai 2021 pour les lots :

- « VRD et signalisation » à STPA LHOTELLIER pour un montant de 2 321 554,40€HT ;
- « Fourniture et pose de passerelles et garde-corps en bois » à MARCANTERRA pour un montant de 13 830 €HT ;
- « Aménagements paysagers, clôtures et mobiliers » à TERSPECTIVE pour un montant de 130 176,60 €HT.

Par conséquent, il est nécessaire d'acter les prestations en moins-values pour un montant de 429 870, 68 €HT dans le cadre d'un avenant n° 1 au marché pour le lot n°1 : VRD et Signalétique, conclu avec la société STPA GROUPE LHOTELLIER.

Le montant du marché après avenant n° 1 s'élève à 1 891 683,72 € HT

Il en ressort que le plan de financement prévisionnel de la zone 1, comprise entre Mers-les-Bains et Cayeux-sur-Mer, doit donc être revu comme suit :

ZONE	COÛT OBJECTIF €HT	FINANCEUR	%	MONTANT
ZONE 1 : MERS-LES-BAINS / CAYEUX-SUR-MER	2 196 196	SMBS GLP Dotation CD80	10,00%	219 620
		SMBS GLP BA (Taxe de séjour)	10,00%	219 620
		REGION HDF	49,88%	1 095 462
		ETAT Plan de relance	11,73%	257 603
		ETAT FNADT	8,39%	184 358
		EPCI	10,00%	219 620
		TOTAL	100,00%	2 196 196

Concernant la zone 2 : Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont et la zone 3 – Fort-Mahon-Plage / Quend (Pont à Cailloux), l'absence de financement par le plan de relance nous amène à rechercher des financements. Des contacts sont en cours avec la Région et le Département pour examiner la possibilité de participations financières plus importantes, qui, si elles étaient possibles, permettraient de finaliser les plans de financement de la façon suivante :

ZONE	COUT OBJECTIF €HT	FINANCEUR	%	MONTANT (en €)
ZONE 2 : SAINT-FIRMIN / SAINT-QUENTIN EN TOURMONT	947 853	SMBS GLP Dotation CD80	25,00 %	236 918
		SMBS GLP BA (Taxe de séjour)	10,00 %	94 785
		REGION HDF	52,50 %	497 623
		ETAT FNADT	7,50 %	71 134
		EPCI / Communes	5,00 %	47 393
		TOTAL	100,00%	947 853
ZONE	COUT OBJECTIF €HT	FINANCEUR	%	MONTANT En €
ZONE 3 : FORT-MAHON / PONT A CAILLOUX	1 297 642	SMBS GLP Dotation CD80	35,00%	454 175
		SMBS GLP BA (Taxe de séjour)	10,00%	129 764
		REGION HDF	50,00%	648 821
		EPCI / Communes	5,00%	64 882
		TOTAL	100,00%	1 297 642

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel des zones 2 et 3 relatif à la réalisation d'une infrastructure cyclable entre Mers-les-Bains et Cayeux-sur-Mer et a autorisé le Président à déposer les dossiers de financement correspondants.

3. Avenant n°2 au marché de travaux pour la réalisation d'infrastructures cyclables avenue du Commandant Yves MASSET à Cayeux-sur-Mer - Lot n°1 : VRD

Vous m'avez autorisé à signer, par anticipation, le marché portant sur la réalisation d'une infrastructure cyclable à Cayeux-sur-Mer reliant la partie Sud du Boulevard du Général Sizaire à la Route Blanche.

Des prestations supplémentaires concernant la création d'un massif drainant et d'une grille avaloir ont été commandées pour une meilleure gestion des eaux pluviales, pour un montant de 7 995,20 € HT.

Cet avenant n°2 représente une augmentation de 12 % par rapport au marché initial dont le montant était de 539 500 €HT. Il porte le marché à la somme de 604 290,89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif au marché de travaux pour la réalisation d'infrastructures cyclables avenue du Commandant Yves MASSET à Cayeux-sur-Mer et a autorisé le Président à le signer.

4. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables : desserte de Mers-les-Bains

Des prestations supplémentaires concernant la desserte de la commune de Mers-les-Bains à l'itinéraire de la Vélomaritime doivent être commandées afin d'offrir une connexion sécurisée entre la Seine-Maritime et la Somme.

Cette prestation prévoit la réalisation d'une étude préliminaire, d'un avant-projet et d'un cadrage réglementaire, pour un montant de 11 550 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables et a autorisé le Président à le signer.

5. Consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables : dessertes de Saint-Valery-sur-Somme, Saint-Quentin-en-Tourmont et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly

Afin d'assurer une connexion sécurisée entre le Cap Hornu et la Vélomaritime, entre Saint-Quentin-en-Tourmont et la commune de Rue, et entre Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly et la Vélomaritime, il est nécessaire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, à signer les marchés correspondants.

6. Signature d'une convention avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme (FDE 80)

Sur le tronçon 7, entre Fort-Mahon-Plage et le Pont à Cailloux, les travaux consisteraient en un enfouissement de lignes. Ces prestations font partie des mesures compensatoires initialement prévues par le Dossier d'Autorisation Unique.

Une convention doit être signée avec la FDE.

La quote-part totale du Syndicat Mixte s'élève à 97 736,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cette convention avec la FDE 80.

7. Convention de partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le Conseil Départemental de la Somme a informé le Syndicat Mixte qu'il se retirait de cette convention et qu'il le mandatait pour le représenter dans ce partenariat.

La convention est conclue pour une durée de trois ans (période 2021-2024). Elle sera reconduite tacitement pour 3 an(s) sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour les trois prochaines années, l'entretien sera réalisé par les équipes d'entretien du Plan Vélo dont le coût est financé dans le cadre de la convention financière avec le Conseil Départemental de la Somme. Son coût est estimé à 200 €/km soit pour 11 kms soit 2 200 €HT par an.

Monsieur HAUSSOULIER se félicite de l'état d'avancement du Plan Vélo et remercie les équipes.

Il indique qu'il faudrait qu'un mobilier commun soit élaboré avec le Parc Naturel Régional.

Monsieur BAILLET dit que l'on va avoir des bons tronçons. Madame DENIS demande s'il y a des endroits pour garer les vélos.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'ONF et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

14 - Centre Conchylicole du Crotoy -Plan de relance - Approbation du plan de financement

La phase étude concerne la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé de 45 800 € HT.

Le Plan de financement Etude et travaux est donc :

Financier	Taux %	Montant HT en €
État Plan de Relance	40	240 000
Région Hauts-de-France FEAMP	20	120 000
GIE Mytiliculteurs	20	120 000
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (DI CD80 + BA CC)	20	120 000
TOTAL	100	600 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement des études et des travaux de remise à niveau du Centre Conchylicole, autorise le Président à solliciter l'État au titre du Plan de Relance, le FEAMP, la Région Hauts-de-France et le GIE, à signer les conventions financières ainsi que par anticipation, les marchés des études de maîtrise d'œuvre et réglementaires et déposer les demandes administratives (Permis de construire, dossier Loi sur l'Eau, demande de prise d'eau de mer, ...) auprès des services de l'Etat .

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

15 – Ault - Aménagement des espaces publics du front de mer de l'esplanade du Casino et du Centre-Bourg d'AULT (80)

1. Avenant n°1 au lot 1 : Assainissement

Pour rappel, un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise Eiffage pour un montant initial de 733 299,65 € HT.

Des prestations complémentaires et des ajustements ont été nécessaires au bon déroulement du chantier.

Le montant total du présent avenant n°1 représente une plus-value de 99 910,20 € HT soit une augmentation de 12,56% par rapport au marché initial. Le marché passe de 733 299,65 € HT à 833 209,85 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 1 : Assainissement et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 6

Collège des Membres des Communes : 16

2. Avenant n°1 au lot 4: Espaces Verts, Serrurerie, Jeux Mobiliers et Ouvrages en Bois

Un marché de travaux a été conclu avec le groupement de sociétés constitué de :

- MARCANTERRA SAS (mandataire) - 48 chemin des Garennes 80120 QUENTIN EN TOURMONT
- TELLIER PAYSAGE (cotraitant) - 30 chemin de la Madeleine 80120 RUE
- TRANCART (cotraitant) – 109 route d'Amiens 80100 ABBEVILLE

pour un montant initial de 802 198,27 € HT.

La Ville d'Ault a souhaité apporter des modifications au projet donnant lieu à des ajustements (ajout d'ouvrages et modifications de quantités).

Le montant total du présent avenant n°1 au marché représente ainsi une augmentation de 14 628,75 €HT, soit une augmentation de 1,82 % par rapport au marché initial.

Pour rappel : Le marché initial était de 802 198,27 € HT. Il est porté à la somme de 816 827,02 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 4 - Espaces Verts, Serrurerie, Jeux Mobiliers et Ouvrages en Bois et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 6

Collège des Membres des Communes : 16

16- Ault - Le Moulinet - Renouvellement de la convention de mise à disposition

Le Syndicat Mixte a été sollicité par la commune d'Ault afin de renouveler la convention de mise à disposition du site du Moulinet pour la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 6

Collège des Membres des Communes : 16

17- ZAC Frange Nord de Quend

1. Protocoles d'indemnisation des garages

Le Syndicat Mixte a obtenu par voie d'expropriation, le transfert de propriété des garages. 14 garages ont été expropriés. 1 a été acquis à l'amiable au prix de 20 881 €, il en reste 13 à acquérir pour un montant total de 273 045 €.

Au cas d'espèce, le Syndicat Mixte traite les offres d'indemnisation au cas par cas avec les propriétaires.

Ces derniers seront financés à hauteur de 100 % par la commune de Quend.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les protocoles d'indemnisation relatifs aux garages lots n° 5, 7, 8, 9 10 et 14 et les conventions d'occupation temporaire afférentes.

2. Marché de désamiantage : avenant n°2

Suite à la suppression d'une cavité, un avenant n°2 au marché de désamiantage représente une augmentation de 830,00 €HT, soit 16,54 % portant le marché initial de 195 222,04 €HT à un montant final de 227 507,04 € HT.

Ces travaux supplémentaires sont financés par la commune de Quend ainsi que les fonds Etat (FNADT).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au marché de désamiantage et a autorisé le Président à le signer.

3. Appel à projets de promoteurs : choix du Lauréat

Pour mémoire, le Syndicat Mixte a publié le 15 décembre 2020, un appel à projets afin de consulter des opérateurs immobiliers.

Le 30 mars 2021, 8 opérateurs immobiliers ont remis leur candidature et leur offre initiale :

- Kaufman & Broad ;
- Bouygues immobilier ;
- Icade et Nacarat ;
- Edouard Denis ;
- Vinci Immobilier ;
- Groupe Duval ;
- KIC ;
- Cogedim ;

Suite à une première analyse, les offres de Kaufman & Broad et Bouygues immobilier ont été écartées car elles ne répondaient pas à la programmation du projet.

Les 15 et 16 avril 2021, les 6 opérateurs restants ont été auditionnés par des agents du service aménagement et des élus de la commune de Quend. Ils ont ensuite été invités à remettre une offre définitive le 7 mai 2021.

A l'issue de l'analyse des différentes offres, il a été proposé de déclarer le promoteur COGEDIM, lauréat de l'appel à projets

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **de désigner COGEDIM, lauréat de l'appel à projets ;**
- **d'autoriser le Président à désigner un notaire afin de rédiger une promesse synallagmatique de vente ;**
- **de signer la promesse de vente avec le futur opérateur selon les conditions issues de son dossier d'offre remis dans le cadre de l'appel à projets et les actes d'exécution s'y rapportant ;**
- **de poursuivre les études nécessaires au bon déroulement de ce projet ;**
- **d'autoriser le Président à engager la procédure d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme".**

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur Volant remercie le Syndicat Mixte qui permet de faire avancer le dossier de la ZAC.

18- Ecoplage® - Avenant n° 1 à la convention financière avec la commune de Quend

Une convention financière signée avec la Commune de Quend encadre les missions et obligations du Syndicat Mixte. Elle prévoit un budget annuel de 69 000 € TTC.

Suite à divers désordres survenus sur le système de drainage (changement de pompe, travaux de ré-enfouissement de la canalisation de rejet, étude et travaux pour la réfection de l'ouvrage de rejet), le budget annuel octroyé au Syndicat Mixte 2021 s'avère insuffisant.

Un budget supplémentaire de 71 000 € TTC est nécessaire et fait l'objet de l'avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

19 – PAPI - Etudes et conventionnements

1. Etude de préféabilité pour le développement d'un outil d'aide à la décision

Le Syndicat Mixte a été sollicité par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) afin de participer au projet de développement d'un outil d'aide à la décision en vue des prévisions météo-océaniques sur le littoral des Hauts-de-France.

Il propose d'associer le Syndicat Mixte à cette démarche par la signature d'une convention de partenariat. L'objectif est de confier cette étude au BRGM.

Son coût est de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC.

La participation du Syndicat Mixte représente 20%, soit 12 000 € financé par les crédits PAPI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'étude de préféabilité, le plan de financement ainsi que la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 12 000 € TTC et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

2. Travaux urgents de sécurisation de la route blanche (Hameau du Hourdel) réalisés à titre expérimental dans le cadre de l'action Erosion 1 du PAPI BSA

La fiche action Erosion 1 du PAPI BSA prévoit une sécurisation de l'élément naturel de protection contre la submersion par un

rechargement sur le cordon de galets protégeant la route blanche

Cette action fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ARTELIA.

Il apparaît nécessaire d'anticiper les réalisations prévues au PAPI pour sécuriser en urgence ce secteur, à réaliser dès l'automne 2021.

Parallèlement à l'instruction des différentes procédures administratives (5 demande d'AOT, étude Natura 2000), le Syndicat Mixte engagera une consultation des entreprises de travaux courant été 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'approuver la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire relative à la sécurisation de la Route Blanche, le dépôt d'une étude simplifiée d'incidence Natura 2000 ainsi que celui relatif à l'autorisation spéciale au titre des sites classés ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie pour l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation de l'opération.**

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

3. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur le système d'endiguement des Bas-Champs (LOT 1) - Avenant n°3

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre opérationnelle des actions du PAPI BSA), avec le groupe ARTELIA a été notifié le 2 mars 2020 pour un montant initial de 941 435,00 € HT.

Afin de sécuriser le secteur de la Route Blanche au Hordel, le Syndicat Mixte souhaite déployer des travaux urgents sur un linéaire de 300 mètres par rechargement massif pour élargir la largeur de crête du cordon, doublé de l'implantation d'épis et de brises lames réalisés en pieux bois pour ralentir le transit sédimentaire.

Le montant des travaux est estimé à 430 000€ H.T.

Suite à cette nouvelle estimation, des prestations supplémentaires doivent être réalisées par Artelia, à savoir :

1. La modification du rapport d'avant-projet ;
2. La réévaluation des missions de maîtrise suite aux études AVP sur la base du nouveau coût de travaux ;
3. Le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux en site classé et l'élaboration du dossier correspondant.

Le montant total de l'avenant n°3 représente une augmentation de 36 950,00 € HT, soit 3,92 % par rapport au marché initial.

Pour rappel le montant du marché était 941 435,00 € HT. Après avenant n°3 : il s'élève à 978 385,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

4. Convention de mise à disposition des données du suivi du littoral.

Dans le cadre de l'axe 1 du PAPI BSA, l'action 1-6A prévoit la réalisation d'un suivi du littoral avec des levés annuels, une bancarisation et un partage des données. Il est prévu notamment la mise en place de levés LIDAR aéroportés biannuel et l'instrumentation de certains ouvrages.

Afin de poursuivre l'actualisation de ses outils, le ROL propose de valoriser certaines données littorales acquises par le Syndicat Mixte.

Une convention doit être signée avec ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition des données avec le ROL et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

20 - Opérations d'Environnement

1. Révision du document d'objectifs N2000 « Estuaires et littoral picards »

Actuellement, le Syndicat Mixte procède à la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Estuaires et littoral picard » (co-animé avec le Parc naturel Marin).

En raison de la crise sanitaire, la phase de concertation a pris du retard. Il a été convenu avec la DREAL de fixer la date de fin de l'opération au 31/12/2022, soit une année supplémentaire. Cette prolongation implique donc des frais de personnel supplémentaires estimés à 100 jours.

Un avenant à la convention financière d'un montant de 27 475,50 € TTC doit être signé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de financement relatif à la révision du document d'objectifs N2000.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

2. Opération Grand Site : Etude Entrée de ville du Cap Hornu : avenant n° 1 à la prestation du Bureau d'Etude EMULSION

Cette opération fait partie de l'une des actions fortes du programme d'actions 2018-2023 du Grand Site. L'objectif est de proposer des solutions à la réduction/suppression du parking existant sur le Domaine Public Maritime tout en valorisant l'entrée de ville.

Le bureau d'études Emulsion a été choisi pour réaliser cette prestation dont le montant s'élève à 33 000 euros HT.

Suite au Comité de pilotage qui s'est tenu le 1^{er} mars 2021, il a été convenu d'élargir le périmètre d'intervention afin d'y intégrer le terrain en face de l'hôtel-restaurant du Cap Hornu.

Le coût de la prestation complémentaire est de 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la mission du Cabinet Emulsion et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

3. Parc Naturel Marin - Plan de relance

Le Parc Naturel Marin bénéficie, dans le cadre du plan de relance, de plusieurs enveloppes pour un montant total de 2,7 M€ sur la période 2021-2023.

Après différents échanges 3 projets sur les 8 proposés par le Parc Naturel Marin ont été fléchés vers le Syndicat Mixte.

Projet 1 - Maison de la Baie

Un point d'Accueil et d'Information permanent sera aménagé à côté du porche de l'entrée principale. Les visiteurs et les locaux peuvent ainsi avoir accès aux informations et clés du territoire.

Le coût de ce projet est de 80 000 € TTC financés à hauteur de 80 % par le Parc Naturel Marin et 20 % par le Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter la participation du Parc Naturel Marin sur cette base ainsi qu'à signer les différents documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

Projet 2 : Expérimentation sur la création/restauration de mares sur l'APB de la mollière de Cayeux

Le projet sollicité au titre du plan de relance sera axé sur l'amélioration des possibilités de reproduction des Gravelots, la restauration de pelouses sur sables et galets, l'amélioration de l'état de conservation des dépressions, la pérennisation des habitats des populations de batraciens et espèces associées et la gestion de la fréquentation du public sur le site.

Le coût de ce projet est estimé à 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter la participation du Parc Naturel Marin sur cette base ainsi qu'à signer les différents documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Projet 3 - Restauration de vasières à coques dans l'estuaire de la Somme

Le projet consiste à améliorer le fonctionnement de vasières actuelles et de favoriser leur restauration sur des zones où celles-ci étaient considérées auparavant comme productives.

Suite au conseil de gestion du Parc Naturel Marin du 17mai dernier et aux remarques des représentants des pêcheurs à pied, ce projet nécessite d'être affiné. Des réunions de terrain vont notamment être organisées avec les pêcheurs à pied et le Comité des Pêches pour échanger sur sa faisabilité.

L'ensemble du projet a été estimé à 400 000 € TTC.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

4. Partenariat avec le Parc Naturel Régional

Le Syndicat Mixte assure la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar de la Baie de Somme. Celle-ci est financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le FEDER pour une période de trois ans.

Le suivi des dépenses permet de constater le dégagement d'un excédent.

Un financement permettrait d'engager un travail partenarial entre les équipes des deux Syndicats Mixtes.

➤ 3 thématiques pourraient être retenues :

1. la formalisation d'un programme sur la valorisation des zones humides à l'échelle du PNR (y compris hors du périmètre Ramsar) ;
2. l'étude d'une faisabilité technique d'une candidature de la ville d'Abbeville comme Ville Ramsar ;

3. la réalisation d'une synthèse bibliographique sur les communes Ramsar inscrite dans le programme d'Atlas Biodiversité Communale du secteur de la Maye.

Le Parc Naturel Régional assurerait cette mission pour le compte du Syndicat Mixte. Le coût s'élève à 15 000 €.

Sous réserve de l'accord des partenaires financiers, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, une convention de prestation de services avec le Parc Naturel Régional.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

21 - Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 30 avril 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de bien vouloir prendre acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

Protocole d'accord entre le Syndicat Mixte et le Groupe Pierre et Vacances Center Parcs

Le Groupe Pierre & Vacances a déposé en décembre 2018, une demande de permis de construire d'un ensemble de 110 résidences de tourisme. Celui-ci a été réputé purgé des délais de recours au 11 août 2019.

Un permis de construire modificatif a été déposé en date du 6 mars 2020 afin de modifier l'emprise du projet et l'emplacement de certaines maisons.

Le Syndicat Mixte a sollicité le Groupe Pierre & Vacances afin de formaliser les engagements réciproques relatifs au projet.

Le Groupe Pierre & Vacances y a répondu favorablement.

Le protocole a pour objet de définir :

- ⇒ les modalités de coopération entre le Syndicat Mixte et le Groupe Pierre & Vacances ;
- ⇒ les conditions de mise en œuvre et de règlement des frais des études préalables ;
- ⇒ les caractéristiques d'une promesse de vente d'emprise foncière au Groupe Pierre & Vacances pour la construction de 110 logements supplémentaires sur Belle Dune, les modalités de la réhabilitation complète de l'Aquaclub de Belle Dune, certaines modalités de fonctionnement du site de Belle Dune.

Une promesse de vente devra être signée avant le 1^{er} juin 2022 sans conditions suspensives.

Le Syndicat Mixte a convenu avec Pierre et Vacances d'intégrer à la promesse de vente une condition résolutoire afin de nous permettre de retrouver la libre disposition du foncier.

Si celui-ci ne parvient pas à commercialiser son projet à hauteur de 50% des lots avant le 31 décembre 2023, il pourra demander la résolution de la vente et le remboursement du prix d'acquisition.

Les 750 000 euros correspondants aux travaux effectués par le Syndicat Mixte pour le golf et les mesures compensatoires seront remboursés à Pierre et Vacances dans les 3 mois suivant la signature d'un acte de vente avec un opérateur tiers, à la condition que cette vente soit effective.

Dans ce cas, afin de permettre cette éventualité, le Groupe Pierre et Vacances s'engage à renoncer à son droit de préférence sur le foncier prévu pour la tranche de 110 logements.

Il est convenu que le prix de vente du terrain pour la construction des 110 logements soit arrêté à la somme de 1 350 000 € Hors Taxes comprenant la participation de Pierre et Vacances aux mesures compensatoires.

La régularisation de l'acte de vente devra intervenir au plus tard avant le 1^{er} septembre 2022. Le prix de vente sera réglé pour 60 % le jour de la signature de l'acte authentique de vente, pour 40 % dans l'année N+1.

Dans le cas où le Groupe Pierre et Vacances **réalise son programme des 110 logements** sur le site de Belle Dune, le montant de la participation financière du Groupe Pierre et Vacances aux travaux de l'Aquaclub est fixé d'un commun accord à 1 500 000 €.

Dans le cas où le Groupe Pierre et Vacances **ne réaliserait pas son programme des 110 logements** sur le site de Belle Dune, le Groupe s'engage à maintenir la participation de 600 000 € par une augmentation de la redevance actuelle de 45 000 € par an sur une durée de 15 ans.

Afin de garantir la satisfaction client et de préserver l'image de la marque Pierre et Vacances, le Syndicat Mixte s'engage à faire procéder une fois par an au nettoyage et au curage de l'installation du canal des Eaux vives.

Dans un souci de préservation de la faune et de la flore ainsi que de la santé des clients, des analyses de la qualité de l'eau seront réalisées.

Avec ce nouvel équipement de grande qualité, l'expérience client de l'Aquaclub aura un impact très important sur l'appréciation générale du séjour des clients. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une concertation régulière entre les entités d'exploitation de l'Aquaclub et du village Pierre et Vacances de Belle Dune.

Il est convenu entre les parties que Pierre et Vacances renonce à son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section AT n° 247 sise à Fort-Mahon Plage incluse dans le périmètre de la ZAC du Royon afin de la céder à la commune de Fort-Mahon pour y réaliser le SDIS.

Monsieur HAUSSOULIER dit qu'il est important de finaliser les accords avec Pierre et Vacances et qu'il faut sécuriser au maximum nos engagements avec le Groupe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec le Groupe Pierre et Vacances Center Parcs Immobilier Holding SAS, le cas échéant, la promesse de vente ainsi que l'acte authentique de vente et le cahier des charges de cession de terrain et désigner un notaire pour représenter le Syndicat Mixte dans le cadre de l'ensemble de ces transactions.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

Questions diverses :

Monsieur Haussoulier rappelle, qu'en raison des élections prochaines, le Comité Syndical devra réélire un exécutif.

Il remercie l'ensemble des élus du Comité Syndical et indique qu'il a eu plaisir à travailler avec eux avec l'appui bien entendu de tous les services supports du Syndicat Mixte et le Directeur Général des Services et il se félicite du travail accompli.

La séance est levée à 19 Heures 00.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légimité le 14 juin 2021.

Le Comité Syndical du 8 juin 2021 a eu lieu avant les élections départementales des 20 et 27 juin 2021. Les nouveaux élus du collège du Département n'ont donc pas pris part au vote de cette délibération.

Le relevé de décisions a été approuvé, par 39 voix, par les membres du Comité Syndical en date du 27 septembre 2021.

